

INTRODUCTION

1. IG Europe GmbH, agréée et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (Autorité fédérale de supervision financière allemande) et la Deutsche Bundesbank (Banque fédérale d'Allemagne) dont le siège social se situe à l'adresse suivante Westhafenplatz 1, 60327 Francfort, Allemagne, accordera une rétrocession comptant (le « Système de rétrocession ») conformément aux présentes conditions (les « Conditions »).
2. Tous les termes définis dans les Conditions générales de vente et de fonctionnement de vos comptes CFD, telles que modifiées périodiquement (les « Conditions Générales »), ont la même signification lorsqu'utilisés dans les présentes Conditions, à moins qu'il en soit disposé autrement. Rien dans les présentes Conditions ne limite notre capacité à exercer nos droits en vertu des Conditions Générales. Si toute disposition des présentes Conditions venait à entrer en contradiction avec toute disposition des Conditions Générales, les Conditions Générales prévaudraient.
3. En réalisant des Transactions sur les Produits Éligibles, vous acceptez de prendre part au Système de rétrocession et d'être lié aux présentes Conditions, sauf avis contraire de votre part dans les 14 jours ouvrables à partir de la date de réception de l'email vous informant du Système de rétrocession ou de votre éligibilité à recevoir une rétrocession comptant.

ÉLIGIBILITÉ AU SYSTÈME DE RÉTROCESSION

4. Le Système de rétrocession entre en vigueur le 2 mars 2020 et le restera jusqu'à ce nous vous indiquons par écrit (y compris par email) que le Système de rétrocessions prend fin, en respectant un préavis d'au moins 1 (un) mois.
5. Seules les Transactions qui respectent les critères d'éligibilité définis dans les présentes Conditions pourront bénéficier d'une rétrocession dans le cadre du Système de rétrocession.
6. Les rétrocessions sont uniquement disponibles pour les Transactions forex (hormis les transactions « Forex Direct » (DMA)), indices et matières premières (les « Produits éligibles »). Nous déterminerons à notre discrétion raisonnable dans quelle catégorie de Produit Éligible une Transaction doit être classée.
7. Nous déterminerons les types de Transactions qui ne sont pas éligibles aux rétrocessions à notre discrétion raisonnable. Celles-ci peuvent inclure :
 - (a) des transactions qui sont par la suite annulées, invalidées ou inversées (que ce soit par vous ou par nous) ;
 - (b) des transactions qui sont divisées en deux ou plusieurs autres Transactions ; ou
 - (c) des transactions qui sont automatiquement générées, ou qui n'ont pas été initiées par votre personne (ou en votre nom).
8. Sous réserve du paragraphe 9 ci-dessous, seuls les clients :
 - (a) qui sont des personnes physiques que nous avons classés comme Clients professionnels (tel que défini dans la section 67, paragraphes 2 et 6 de la loi allemande WpHG) ;
 - (b) qui détiennent un compte CFD directement chez nous (ou dans l'une de nos succursales de l'UE) ;
 - (c) qui sont résidents de l'Espace économique européen ; et
 - (d) qui ont conclu des Transactions sur Produits Éligibles pendant la durée du Système de rétrocession, sont éligibles pour bénéficier des rétrocessions dans le cadre du Système de rétrocession.
9. Les clients :
 - (a) qui ont ouvert un compte chez nous et qui nous ont été présentés par un apporteur d'affaires ; ou
 - (b) qui participent à un système de rétrocession sur mesure, ne sont pas éligibles pour bénéficier de rétrocessions dans le cadre du Système de rétrocession.

DÉTAILS SUR LE SYSTÈME DE RÉTROCESSION

10. Lorsque vos Transactions sur Produits Éligibles respectent les conditions du Système de rétrocession et ont une valeur notionnelle cumulée supérieure ou égale à un Seuil de rétrocession pour le Produit Éligible en question, vous cumulerez des rétrocessions au taux correspondant pour le mois civil concerné.
11. Les Seuils des rétrocessions sont exprimés en millions d'EUR notionnels négociés. Le montant de la rétrocession payable pour des Transactions de devises est calculé en pourcentage du spread que vous payez lorsque vous effectuez ou clôturez une Transaction (le cas échéant). Le montant de la rétrocession payable pour les Transactions sur les indices et les matières premières est calculé en pourcentage du spread le plus faible que nous offrons pour le produit concerné tel que défini dans nos Conditions de trading lorsque vous effectuez ou clôturez une

Transaction (le cas échéant). Par conséquent, la rétrocession payable peut ne pas être calculée en pourcentage du spread que vous avez effectivement payé. Vous trouverez de plus amples informations sur ces frais dans les Conditions de trading de notre site Internet qui peuvent être mises à jour périodiquement. ased on your trading within a calendar month and will be calculated at or about 21:59 (UK time) on the last business day of each calendar month

12. Les rétrocessions vous étant dues seront basées sur vos opérations au cours d'un mois civil et seront calculées à ou vers 21h59 (HNEC) le dernier jour ouvrable de chaque mois civil.
13. Les rétrocessions seront calculées et provisionnées en EUR et seront converties dans la devise de référence de votre compte selon notre taux de change de fin de journée, le dernier jour ouvrable du mois civil applicable.
14. Les rétrocessions que vous accumulez pendant un mois civil donné seront créditées sur votre compte le ou autour du 10 du mois suivant.
15. Nous ne vous autoriserons pas à utiliser des sommes correspondantes à des rétrocessions accumulées mais non encore créditées sur votre compte pour répondre à toute obligation de paiement d'une couverture (y compris une Couverture initiale), d'une commission, d'un spread ou de tout autre Frais applicable.

GÉNÉRALITÉS :

16. Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucune perte que vous pourriez subir suite à vos transactions liées au présent Système de rétrocession, sauf si cette perte est due à une négligence ou faute intentionnelle de notre part. Le trading sur CFD présente des risques élevés et vous pouvez perdre plus que votre investissement initial.
17. Toute plainte que vous pourriez émettre à notre encontre dans le cadre ou en lien avec le Système de rétrocession doit être déposée dans un délai d'un an (1 an) à compter de la date d'apparition de l'objet de ladite plainte.
18. Dans le cas où (i) l'une des présentes Conditions ou les dispositions des Conditions Générales sont enfreintes, (ii) ou votre compte a été suspendu ou fermé conformément aux dispositions des Conditions Générales ; et/ou (iii) il existe une quelconque raison de croire que vous avez agi frauduleusement dans le cadre du présent Système de rétrocession, nous nous réservons le droit, à notre discrétion raisonnable, de suspendre ou d'annuler le paiement de tout ou partie d'une rétrocession ou d'empêcher toute tentative de retrait d'un montant correspondant à une rétrocession créditée.
19. Nous sommes le seul arbitre du Système de rétrocession, des présentes Conditions et de toute autre question découlant du Système de rétrocession ou liée à celui-ci. Nous nous réservons le droit, à notre discrétion raisonnable, de (i) mettre immédiatement fin au Système de rétrocession, dans son ensemble ou seulement à votre égard, uniquement pour des raisons légitimes ; et/ou de (ii) mettre immédiatement fin au Système de rétrocession, dans son ensemble ou seulement à votre égard, sans raison légitime, en vous donnant un préavis par écrit (y compris par email) de 1 (un) mois minimum. Nous nous réservons également le droit, à notre discrétion raisonnable, de modifier ou d'amender le Système de rétrocession ou tout aspect de celui-ci à tout moment, dans son ensemble ou seulement à votre égard. Si nous apportons des modifications aux présentes Conditions, nous vous en informerons par écrit (y compris par email). Toute modification des présentes Conditions vous sera applicable, sauf avis contraire de votre part dans les 10 jours ouvrables à compter de la date de réception de l'avis de modification. Si vous ne vous y opposez pas dans le délai de 10 jours ouvrables, ladite modification aura force exécutoire à l'expiration de ce délai et nous attirerons expressément votre attention sur cette conséquence dans notre notification. Si vous vous êtes opposé à la modification, cette dernière ne vous sera pas applicable, mais nous vous excluons du Système de rétrocession avec effet immédiat.
20. Nous nous réservons le droit, à notre discrétion raisonnable, de refuser de payer ou de créditer votre compte dans le cadre du Système de rétrocession, et nous n'aurons aucune obligation envers quiconque au regard du présent Système de rétrocession, si vous ou toute personne abusez de l'intention ou de l'objet du Système de rétrocession.
21. Si, à tout moment, la totalité ou une partie des présentes Conditions est ou devient illégale, invalide ou inapplicable en quelque aspect que ce soit en vertu de la loi de toute juridiction, la/les disposition(s) concernée(s) n'affectera/ont en rien la légalité, la validité ou l'applicabilité, dans cette juridiction, du reste de cette disposition ou des autres dispositions des présentes Conditions ou la légalité, la validité ou l'applicabilité en vertu de la loi de toute autre juridiction de cette disposition ou de toutes les autres dispositions des présentes Conditions.
22. Si un quelconque impôt est exigible sur des montants de rétrocessions que nous vous avons versés conformément aux présentes Conditions, l'acquittement de cet/ces impôt(s) sera de votre entière responsabilité et non de la nôtre. Si la loi nous oblige à collecter cet impôt et à le reverser à l'autorité fiscale en votre nom, nous devons alors vous créditer votre rétrocession sur votre compte après déduction de cet impôt.
23. La grille des rétrocessions fait partie intégrante des présentes Conditions comme si elles apparaissaient dans les présentes Conditions dans leur intégralité.
24. Les présentes Conditions, ainsi que toute obligation non contractuelle en lien avec le présent Système de rétrocession, doivent être régies et interprétées conformément aux lois de la République Fédérale Allemande. Les tribunaux de Francfort-sur-le-Main en Allemagne auront compétence non-exclusive pour régler toute action ou procédure découlant des présentes Conditions et du présent Système de rétrocession, ou en rapport avec ces derniers, y compris toutes les réclamations et tous les litiges non contractuels.

GRILLE DES RÉTROCESSIONS

FOREX	SEUILS DE RÉTROCESSION (MILLIONS D'EUR NOTIONNELS NÉGOCIÉS)	RÉTROCESSION (% DE SPREAD)
Seuil 1	50 M€	10 %
Seuil 2	200 M€	15 %
Seuil 3	300 M€	20 %

INDICES	SEUILS DE RÉTROCESSION (MILLIONS D'EUR NOTIONNELS NÉGOCIÉS)	RÉTROCESSION (% DE SPREAD)
Seuil 1	75 M€	5 %
Seuil 2	125 M€	10 %
Seuil 3	200 M€	15 %

MATIÈRES PREMIÈRES	SEUILS DE RÉTROCESSION (MILLIONS D'EUR NOTIONNELS NÉGOCIÉS)	RÉTROCESSION (% DE SPREAD)
Seuil 1	10 M€	5 %
Seuil 2	25 M€	10 %
Seuil 3	50 M€	15 %